



- Bureautique
- CAO / DAO / PAO
- BTP
- FEEBat
- Gestion

La gestion administrative et financière des marchés privés

Objectifs

- Connaître la réglementation
- Mettre en place une gestion efficace des offres
- Bénéficier de réelles garanties

Dates et durée

23 janvier 2018
1 journée (7 h)
De 9h à 17h00

Pré-requis

Maîtriser les fondamentaux de son métier

Formateur

Y. LE MOULLEC
Avocat associé SCP
VAILLANT, cabinet spécialisé
B.T.P.

Moyens Pédagogiques

Supports de cours adaptés
– Fourniture de modèles de lettres et documents – Cas de jurisprudence

Public concerné

Chefs d'entreprise
Responsables et membres des services administratifs, financiers et juridiques

Dispositif de suivi / évaluation

Fiches d'évaluation finale de la formation - Possibilités de contact ultérieur avec le formateur pour conseils personnalisés

Lieu

FFB GRAND PARIS
10 rue du Débarcadère
75017 PARIS

Tarif

450 €. HT/pers (frais de repas inclus),
soit 540 € TTC

Contact

Paul BOYER
Tel : 01 40 55 11 55
Fax : 01 40 55 11 70

Introduction

De nombreux problèmes peuvent survenir en cours de chantier, notamment en matière de délais, de travaux supplémentaires ou de travaux modificatifs.

Par faute de réaction en temps utile, il sera difficile, lors de l'établissement du décompte général définitif d'échapper aux pénalités de retard ou d'obtenir le paiement des travaux supplémentaires.

A l'inverse, une bonne gestion de votre marché permet souvent d'éviter les litiges ou, si nécessaire, d'obtenir la condamnation de votre client en justice.

En effet, il ne faut jamais oublier qu'un marché inclut bien entendu des obligations, mais également des droits.

Il est donc indispensable de bien connaître vos droits et préserver vos intérêts.

Présentation des différents marchés privés

Principaux modes d'exécution

- Marchés en lots séparés,
- Marchés avec une entreprise générale et sous-traitance,
- Groupements momentanés d'entreprises.

Principaux types de marchés

- Marchés à prix forfaitaires, à prix unitaires, marchés à tranches...

Les pièces contractuelles indispensables

- Le devis,
- L'ordre de service
- CCAP et CCTP
- La norme NFP 03-001
- Le planning, comptes rendus de chantiers, etc...

La communication entre les intervenants

Les délais d'exécution

- Le calcul des délais,
- La prolongation des délais,
- Les pénalités de retard,
- La suspension des travaux.

Les modifications des travaux

- La modification de la masse des travaux,
- Les travaux supplémentaires et modificatifs.

Le paiement

- Le paiement des situations,
- Le Décompte Général Définitif,
- Les intérêts de retard,
- Les garanties de paiement,
- La retenue de garantie

La réception des travaux

Le règlement des litiges : A l'amiable/Au contentieux

